



REGLEMENT DES OPERATIONS FEEBETS ET TICKETS (ci-après le "Règlement")

Article 1. Organisateur

La société Betclic Enterprises Limited, dont le siège social est situé Level 4, Tagliaferro Business Centre, Gaiety Lane, Sliema 1551, Malte, immatriculée à Malte sous le numéro C49376, (ci-après désignée « **Betclic** »), organise des opérations à titre gratuit et à titre onéreux, ci-après désignées individuellement l'« **Opération** » et collectivement les « **Opérations** ».

Les Opérations sont accessibles sur les pages Betclic France listées ci-dessous ainsi que sur les sites et/ou applications (iOS, Android) Betclic France Sport et Poker :

- Facebook : <https://www.facebook.com/BetclicFrance/>
- X : <https://twitter.com/Betclic>
- Instagram : <https://www.instagram.com/betclicfrance/>
- YouTube : <https://www.youtube.com/betclicfrance>

(Ci-après désignée la(s) « **Page(s)** »).

Les Opérations prennent la forme de loteries commerciales.

Article 2. Conditions de participation

Les Opérations sont ouvertes à toute personne physique répondant aux critères suivants (ci-après désigné(s) le/les « **Participant(s)** ») :

- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Résider en France métropolitaine (Corse comprise), Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint Barthelemy, Saint Martin ou Saint Pierre et Miquelon ;
- Être pénalement responsable ;
- Disposer d'un accès Internet et d'une adresse e-mail valide ;
- Disposer d'un compte Facebook / X / Instagram / Youtube
- Être client du site www.betclic.fr ;
- Disposer d'un compte joueur Betclic valide (*i.e. le compte ne devra pas être bloqué pour quelques raisons que ce soit, ni fermé temporairement*)

Sont exclus tous membres du personnel de Betclic ou de toute société du même groupe, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) et, de manière générale, toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte des Opérations.

La participation aux Opérations vaut acceptation sans réserve des présentes conditions et des Conditions Générales d'Utilisation du site www.betclic.fr. A cet égard, le présent Règlement fait application des Conditions Générales d'Utilisation incluant le Règlement du Poker.

Dans le but de se conformer aux exigences réglementaires en matière de prévention du jeu excessif, les Participants sont informés, par le présent Règlement, que Betclic pourra restreindre l'accès aux Opérations à certains Participants et/ou ne pas leur octroyer la Dotation.

Article 3. Modalités de participation

Afin d'enregistrer leur participation, les Participants devront :

- Se rendre sur la Page sur laquelle l'Opération est proposée ;

Betclic Enterprises Limited
Level 4, Tagliaferro Business Centre, Gaiety Lane
Sliema, SLM 1551, Malta
Company registered in Malta under No. 49376
VAT No. MT19907036

- Prendre connaissance des modalités de participation détaillées au sein de la publication annonçant l'Opération (ci-après la « **Publication** ») :
- Effectuer l'intégralité des actions détaillées au sein de la Publication (*e.g. liker, retweeter, commenter, répondre à une question, partager une publication, un compte, s'acquitter d'un buy-in, participer à une partie de poker, etc.*)

Les Participants remplissant les conditions énoncées ci-dessus seront éligibles au tirage au sort.

Une seule participation sera prise en compte par Participant.

Article 4. Dotation

4.1 Détermination du gagnant

Un tirage au sort, via un système de désignation aléatoire, aura lieu au plus tard quarante-huit (48h) après la fin de chaque Opération.

Les Participants tirés au sort à l'issue de l'Opération seront nommés « **Gagnant(s)** », après vérification de leur éligibilité à la Dotation.

4.2 Dotation

Les Dotations mises en jeu sont des dotations en Feebets et des dotations en Tickets dont la valeur et les quantités sont annoncées et détaillées par l'Organisateur au sein de la Publication (ci-après la « **Dotation** »).

Les Dotations varient en fonction des Opérations.

Les jeux d'argent et de hasard sont interdits aux mineurs. A ce titre, il est rappelé qu'un mineur ne peut bénéficier directement ou indirectement de la Dotation.

Une seule Dotation sera attribuée par Gagnant (même nom, même pseudo, même adresse).

4.3 Modalités de remise de la dotation

Les Gagnants seront contactés directement par courrier électronique, message privé ou public et/ou annoncés sur la Page sur laquelle l'Opération aura été accessible.

Si un Participant ne se manifeste pas dans les trente (30) jours suivant l'annonce de sa victoire, il sera considéré comme ayant renoncé à sa Dotation et la Dotation restera la propriété de Betclic.

Les Dotations en Feebets et/ou Tickets remportés seront créditées directement sur les comptes joueurs des Gagnants à l'issue de l'Opération. A ce titre, il sera demandé au Gagnant de communiquer son pseudonyme Betclic.

En l'absence de communication des coordonnées, aucune Dotation ne sera envoyée et le Gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa Dotation.

4.4 Pour toutes les dotations

Pour l'ensemble des dotations, l'offre est personnelle et non transmissible à un tiers.

La Dotation remportée ne sera ni reprise, ni échangée contre d'autres objets ou prestations, quelle que soit sa valeur, et ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie financière (en espèces ou par chèque, virement ou autre). Aucun changement (de date, de lieu, de prix, etc.), pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé à Betclic.

Si le Participant ne veut ou ne peut prendre possession de sa Dotation, il n'aura droit à aucune compensation.

Il est précisé que Betclic ne fournit aucune prestation, ni garantie ; les gains consistant uniquement en la remise de la Dotation annoncée au sein de la Publication.

En cas d'indisponibilité des Dotations, Betclic se réserve la possibilité de les remplacer par des produits ou prestations d'une valeur égale ou supérieure sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Toutefois, si des Dotations annoncées ne pouvaient être livrées par Betclic pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie et/ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Toute dépense personnelle, frais de transport, d'hébergement, de restauration, d'assurance, etc. non expressément comprise dans les Dotations reste à la charge exclusive des Participants et Gagnants.

Betclic ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de fonctionnement défectueux des services bancaires ou autres prestataires impliqués dans l'attribution des Dotations.

Dès la prise de possession de sa Dotation, le Gagnant est seul et exclusivement responsable de son utilisation. Betclic décline toute responsabilité quant aux préjudices qui pourraient résulter d'une utilisation non conforme aux conditions normales d'usage de la Dotation ou en dehors des prescriptions légales ou administratives en vigueur.

Article 5. Obligations des Participants / Participations non conformes

Toute participation non conforme aux dispositions du présent Règlement et/ou toute fraude avérée ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et, de ce fait, l'annulation de la Dotation éventuellement remportée.

En cas de fraude ou de participation déloyale, Betclic pourra procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement de l'Opération, ou aurait tenté de le faire.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique de l'Opération proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des Gagnants.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, l'annulation de la dotation.

La participation est strictement nominative.

Betclic pourra exclure de l'Opération toute personne qui en troublerait le déroulement.

Les Participants et les Gagnants sont entièrement responsables de la validité des coordonnées indiquées lors de leur inscription sur le Site ainsi que, le cas échéant, lors de leur participation à l'Opération. Betclic ne pourra être tenue pour responsable du fait de la transmission de coordonnées incomplètes, imprécises ou incorrectes.

Article 6. Responsabilité de Betclic

Betclic ne saurait être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, empêchant le bon déroulement de l'Opération, obligeant à modifier l'Opération, privant partiellement ou totalement les Gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des Dotations ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

Betclic pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillante dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique de l'Opération, etc.), cesser tout ou partie de l'Opération sans que les Participants ne soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Les Participants sont responsables de leur connexion internet et de leur accès au réseau.

Betclic se réserve également la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer à l'Opération si elle ou ses éventuels prestataires ne pouvaient plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement de l'Opération. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Tout contenu soumis est sujet à modération. Betclic s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

Article 7. Droit à l'image

7.1 Image / Propos

En participant à l'Opération, chaque Gagnant autorise Betclic, à titre gracieux, à communiquer et à diffuser à toute catégorie de public l'enregistrement et la reproduction de son image et/ou de ses propos, dans le cadre de la diffusion et/ou de la promotion de l'Opération, en intégralité ou par extraits, en tous formats et en toutes langues doublées ou non, accompagnée ou non de son(s) enregistré(s), postsynchronisé(s) ou de commentaire(s), et ce sur tous supports écrits et de communication au public connus à ce jour - notamment par voies de télédiffusion, radiodiffusion, communication au public en ligne quel que soit la technique utilisée.

Cette autorisation est accordée par le Gagnant à Betclic et à tous ses ayants-droits, à titre gracieux et irrévocable, dans le monde entier et pour une durée de (dix) 10 ans à compter de la première diffusion.

Cette autorisation inclut le droit de rétrocéder tout ou partie de la présente autorisation à toutes personnes physiques et/ou morales sous réserve de rester solidairement garante du respect des présentes par le ou les cessionnaires.

Au regard des contraintes liées à la production de l'Opération, le Gagnant renonce expressément à la vérification et à l'approbation préalable de l'utilisation par Betclic des droits consentis à ce dernier par la présente autorisation.

Betclic ne prend vis-à-vis du Gagnant aucun engagement de mise à l'antenne de son image et/ou de ses propos pour quelque motif que ce soit. Le Gagnant ne pourra réclamer aucune indemnité à Betclic à ce titre.

Le Gagnant garantit Betclic, ainsi que ses ayants-droits, qu'il est capable et dûment autorisé à accorder les droits d'exploitation de son image objet de la présente autorisation.

7.2 Noms et prénom

En participant à l'Opération, chaque Gagnant autorise Betclic, à titre gracieux, à diffuser et exploiter ses noms et prénoms à des fins éditoriales et promotionnelles sur tous supports (Web, TV, App, etc.).

Cette licence est accordée pour le monde entier, pour toutes exploitations sur tous supports et par tous procédés de diffusion connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection des droits attachés à la personnalité (y compris renouvellements et prolongations).

Betclic est également autorisée, par chaque Gagnant, à sous-licencier à ses filiales les droits consentis.

Article 8. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel des Participants collectées dans le cadre des Opérations sont utilisées exclusivement par Betclic, agissant en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion des Opérations notamment en vue du contrôle des conditions d'éligibilité et de la remise des Dotations.

Elles sont conservées par Betclic pendant toute la durée des Opérations et pendant le temps strictement nécessaire au traitement des éventuelles réclamations. Ces informations pourront être transmises à des tiers liés à Betclic à des fins de traitements internes.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 modifiée et au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit à la limitation du traitement de leurs données, d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse suivante : privacy.team@betclicgroup.com.

Pour plus d'informations concernant la politique de protection des données à caractère personnel, vous pouvez consulter le site ci-dessous, rubrique « Respect de la Vie Privée et Cookies » : <https://www.betclic.fr/content/privacypolicy>.

Vous pouvez également consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : www.cnil.fr pour obtenir plus d'information sur vos droits.

Article 9. Interprétation du règlement des litiges

La participation aux Opérations implique l'acceptation sans réserve du Règlement en toutes ses stipulations, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc.) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du Règlement sera tranchée par Betclic.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent Règlement (en particulier son application ou son interprétation), les Participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de Betclic.

En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de trente (30) jours maximum après la date de fin de l'Opération concernée à l'adresse de Betclic.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis soit à l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit à la juridiction du lieu où le Participant demeurait au moment de la participation à l'Opération concernée ou de la survenance du fait dommageable, conformément à l'article R.631-3 du code de la consommation.

Il est précisé que les Opérations ne sont pas gérées ou parrainées par les sociétés Facebook, X, YouTube et Instagram. Les sociétés Facebook, X, YouTube et Instagram ne pourront donc en aucun cas être tenues comme responsables de tout litige lié aux Opérations.